



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision de l'attribution du marché de travaux n° 24164

Aménagement de la source de Jaubardet - Commune de MASSOULES - Territoire de Lot Amont 47 - Commune de Massoules, Territoire de Lot Amont 47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

Vu la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Aménagement de la source de Jaubardet - Commune de MASSOULES - Territoire de Lot Amont 47" a été attribué à ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES ;

Considérant le DCE N° 24164 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Monsieur Valentin QUEYROY d'ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 78.700,00 € HT soit 94.440,00 €, 20% TTC ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 6 décembre 2024 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 5 avril 2025 ;

Considérant qu'une seule offre est parvenue de SAUR, TECHNOPOLE AGEN GARONNE TAG, 47310 SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS (118 739,02 € HT) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 16 décembre 2024 rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Valentin QUEYROU d'ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et le classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit SAUR, TECHNOPOLE AGEN GARONNE TAG, 47310 SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS pour le montant d'offre contrôlé de pour le montant d'offre contrôlé de 118.739,02 € HT soit 142.486,82 €, 20% TTC ;

Considérant que le titulaire pressenti a également proposé des prestations supplémentaires éventuelles libres pertinentes pour :

- Étanchéification des regards avec application d'une résine époxydique bi composant + 2 223 € HT
- Renouvellement du portail de la source de Jaubardet + 1 985 € HT
- Mise en place d'un portillon large de 1 m pour la bêche des eaux brutes -900 € HT
- Mise en place d'un portillon large de 1 m pour la station de traitement -900 € HT
- Installation d'aérateur inox « champignon » pour chaque capot (3 x 363 € HT). + 1 452 € HT

Considérant le rapport d'analyse des offres et le classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché à SAUR, TECHNOPOLE AGEN GARONNE TAG, 47310 SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS pour le montant d'offre contrôlé avec les 6 Prestations supplémentaires éventuelles pour un montant total d'offre contrôlé de 122 599,02 soit 147 118,82 €, 20% TTC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2024, Budget Primitif annexe Eau Potable de la section d'investissement ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 16 décembre 2024, rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Valentin QUEYROU d'ADVICE INGENIERIE, 214 avenue du Médoc, 33320 EYSINES.

Article 2 :

D'attribuer le marché "Aménagement de la source de Jaubardet - Commune de MASSOULES - Territoire de Lot Amont 47" au candidat ayant remis la seule offre, soit SAUR, TECHNOPOLE AGEN GARONNE TAG, 47310 SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS pour le montant d'offre contrôlé (compris PSE) de 141.913,02 € HT soit 170.295,62 €, 20% TTC.

Article 3 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2024, Budget Primitif annexe Eau Potable de la section d'investissement.

Article 4 :

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 5 :

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 18 décembre 2024

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC